



Alliance des associations de retraités

solidaires et actifs

INFO ALLIANCE

Juillet 2006

BONNES VACANCES

Pour chacune et chacun de nous, le temps des vacances n'a jamais été du temps perdu ni un temps mort. C'est d'abord du temps pour soi. Lorsque nous étions au travail, cette période se qualifiait par le repos et la récupération. Aujourd'hui, à la retraite, une période de vacances a toujours sa place, mais est, plus souvent qu'autrement, davantage intégrée à la vie régulière. Et ça ne signifie surtout pas que nous n'avons rien fait, que nous n'avons pas été « actifs » avant ces vacances. Disons-le nous franchement: durant notre vie professionnelle, nous avons accumulé des points de mérite, des heures, des jours, des semaines de repos, comme des « air miles »! Profitons-en.

L'Alliance, elle, n'est pas tout à fait en vacances. Après l'Assemblée annuelle du 08 juin à Drummondville, le Comité exécutif s'est réuni le 19 juin et le Conseil d'administration doit se réunir le 16 août. C'est que le gouvernement du Québec a présenté le 13 juin 2 projets de loi qui seront débattus à l'automne, **le projet de loi 27** sur la gouvernance de la CARRA qui a pour « principale fonction d'administrer les régimes de retraite des employés du secteur public », et **le projet de loi 30** qui modifiera la loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration. Vous comprenez que l'Alliance se devait de réagir sur ces sujets qui sont liés directement à ses priorités. Deux communiqués de presse ont été préparés et envoyés. Vous les recevez en copies avec ce bulletin, de même qu'un article de La Presse sur le projet de loi 30 qui parle de la position de l'Alliance, suite au communiqué de presse. Une commission parlementaire sera tenue en septembre sur ce sujet, et l'Alliance y présentera sa position mardi, le 20 septembre, à 16h00.

Quant au dossier indexation, la décision prise à l'Assemblée annuelle de travailler pour obtenir une Table de travail avec le gouvernement sur le sujet fait son chemin. Une rencontre préparatoire s'est tenue le 23 juin pour mettre sur pied un groupe de travail qui devrait se réunir le ou vers le 21 août pour préparer un plan d'action pour l'automne afin de faire avancer le projet de Table de travail avec le gouvernement. L'objectif de ce projet est, vous le comprenez bien, de pouvoir engager un vrai dialogue retraités-gouvernement...avant 2010.

Comme vous pouvez le constater, les responsables de l'Alliance n'ont pas l'intention de lâcher prise sur les dossiers en cours. Attendez-vous à des demandes de participation à l'automne.

[André Goulet, président](#)

Case postale 75133

QUÉBEC - G1Y 3C6

Téléphone: (418) 658 - 4431

Courriel: allianceedesassociations@bellnet.ca

Secteur privé et municipal

Le projet de loi 30 déposé par madame la Ministre Courchesne portant sur le financement et la gouvernance des régimes de retraite à prestation déterminée a fait l'objet d'analyse par les membres du Comité exécutif de l'AAR et fut très bien accueilli par eux.

Ce projet de loi très novateur fournit enfin des pouvoirs réels aux retraités plus particulièrement en matière de partage des surplus actuariels. Un communiqué de presse fut préparé et transmis aux médias par lequel l'Alliance donne son appui au contenu de ce projet de loi.

Une Commission parlementaire se tiendra en début d'automne afin d'entendre les divers intervenants au dossier. L'Alliance des Associations de retraités sera entendu devant cette Commission parlementaire mardi le 19 septembre prochain, à 16:00 heures.

Lisez le communiqué de presse qui accompagne ce bulletin.

Ghyslain Jobin, vice-président

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 juin 2006

LES RETRAITÉS SOUTIENNENT LE PROJET DE LOI 30

(LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE FINANCEMENT ET D'ADMINISTRATION).

Après avoir pris connaissance du projet de loi déposé par la ministre de l'emploi et de la solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec, Mme Michelle Courchesne, les dirigeants de l'Alliance des Associations de Retraités qui regroupe 35 associations et quelque 70 000 membres se prononcent favorablement sur le projet et assurent la ministre de leur appui.

Les dirigeants de l'Alliance se réjouissent du contenu de ce projet de loi d'autant plus qu'il s'inscrit à certains égards dans le prolongement de modifications apportées à la loi des régimes complémentaires de retraite par les Lois 102 et 195.

L'Alliance reconnaît que ce projet de loi 30 :

- propose de rétablir une équité envers les retraités, notamment sur le partage des surplus actuariels,
- assure aux participants non actifs (retraités) toute la sécurité financière et la tranquillité d'esprit quant à l'accès aux rentes promises, et
- prévoit un certain nombre de mesures ayant pour objectif d'améliorer la gouvernance des régimes de retraite, entre autres en ce qui traite des aspects reliés aux responsabilités des membres des comités de retraite.

Ce projet de loi est en quelque sorte la concrétisation de la volonté du Gouvernement de corriger les iniquités existantes entre les participants actifs et les participants non actifs (retraités.)

Compte tenu de ce qui précède, l'Alliance des Associations de Retraités appuie dans l'ensemble le contenu de ce projet de loi 30.

André Goulet, président Alliance des Associations de Retraités
Case postale 75133
Québec G1Y 3C6

Pour information :

Ghyslain Jobin, vice-président et porte-parole de l'Alliance.
Téléphone (418) 628 - 4300
Cellulaire (418) 756 - 8264

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 juin 2006

LE PROJET DE LOI 27 OUVRE UNE PORTE AUX RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

L'Alliance des associations de retraités (35 associations, près de 70 000 membres) dit oui au projet de loi 27 présenté le 13 juin par Madame Monique Jérôme-Forget, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Ce projet de loi modifie les règles de gouvernance de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances par l'ajout d'un conseil d'administration et de trois comités, et par des précisions apportées à certaines fonctions de ce conseil d'administration.

Ce projet de loi modifie aussi les responsabilités des comités de retraite et surtout leur **composition**. C'est ce point qui permet à l'Alliance de dire oui au projet, non pas parce que les retraités y trouvent complète satisfaction, mais parce que leurs efforts de plusieurs années reçoivent une première réponse positive. Ils seront présents par eux-mêmes sur les comités et non plus représentés par d'autres, les syndicats en l'occurrence. Ils pourront de plus désigner eux-mêmes leurs représentants tant au conseil d'administration que sur les comités. C'est **LE** point positif: un tout petit début de représentation. Pourtant, le comité de retraite du RREGOP, depuis ses débuts, réservait un siège pour les « bénéficiaires », mais ce siège était occupé par une centrale syndicale. Il nous semble que le fait de réserver un siège aux retraités-bénéficiaires était reconnaître que les retraités avaient droit de parole dans l'administration de leurs régimes de retraite, mais il aura fallu attendre jusqu'en 2006 pour que cette reconnaissance se concrétise dans les faits par le projet de loi 27.

Cette représentation reste cependant disproportionnée, tant au conseil d'administration, un sur quinze, qu'au comité de retraite, deux sur 19, mais c'est un début qui permet à l'Alliance de dire oui au projet de loi 27 parce qu'il reconnaît le **principe de la représentation...** ce n'est qu'un début.

André Goulet, président
Téléphone: (418) 658 – 4431
Courriel: alliancedesassociations@bellnet.ca
Case postale 75133
Québec G1Y 3C6